

**La garde-à-vue est remise en cause publiquement,
une série de décisions et une nouvelle loi renforcent une dérive sécuritaire...**

**Réunion publique avec Odile Barral
Vice-présidente du Syndicat de la magistrature
et Maître Miravette, avocat du barreau de Reims**

mercredi 3 mars, de 19h45 à 22h

Salle municipale 17 rue St Thierry (derrière Roosevelt)

**en soutien aux 4 majeurs en appel
et aux 4 lycéens en cours d'instruction**

Une évolution subie à Reims :

Que s'est-il passé le jeudi 19 novembre pour que ce jour reste profondément gravé dans les mémoires des élèves, parents, enseignants, passants présents devant le Lycée Roosevelt de Reims ?

Pourquoi le déplacement du Premier Ministre François FILLON, et des ministres Luc Chatel (Education) et Valérie Pécresse (Enseignement supérieur et Recherche) a-t-il provoqué une violente réponse policière à une manifestation pacifique ?

Pourquoi plusieurs élèves ont-ils été molestés et blessés, dont certains ne venaient que pour tenter d'entrer dans leur lycée et suivre un cours ?

Et pourquoi une dizaine d'interpellations ont-elles été effectuées, dont une majorité de mineurs toujours en cours d'instruction pour une éventuelle condamnation, et quatre jeunes majeurs, après une nuit traumatisante de garde-à-vue, ont-ils été condamnés de manière expéditive, en comparution immédiate, sans que toute la lumière ait été faite ?

Pourquoi tout cela ?

Ces événements révèlent un climat détestable en France où chaque déplacement d'un ministre ou du chef de l'Etat s'accompagne d'un dispositif policier disproportionné, souvent violent, afin d'isoler le site visité et cacher les manifestants aux médias.

L'usage de la violence à l'encontre du mouvement social et les restrictions accrues au droit de manifester, comme ce fut le cas à Reims sont particulièrement intolérables, car ils constituent une atteinte aux libertés fondamentales. En effet, la liberté d'opinion, de parole et de manifester sont des droits inaliénables, fondateurs de l'Etat républicain.

L'utilisation de la garde-à-vue se banalise, y compris pour des mineurs et des faits bénins, ce qui soulève des indignations parmi la population.

Une évolution des lois :

Avec le syndicat de la magistrature, ensemble, nous réfléchissons à ces dérives sécuritaires et **débattons** sur les évolutions récentes et les projets qui arrivent, notamment la « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » et son déluge d'amendements.

Dans un communiqué commun, le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France dénoncent ce projet qui « offre un condensé de l'idéologie primaire et dangereuse qui gouverne depuis plusieurs années le traitement des questions de « sécurité ».

En fait de « performance », ses promoteurs ont renouvelé l'exploit de concilier l'inutile et l'inacceptable, au nom d'un projet de société où l'absurde le dispute à la paranoïa. Les caméras envahissent les rues et la justice sera rendue à distance, derrière un écran d'ordinateur. L'obsession du fichage policier imprègne également ce projet qui reconduit les dispositifs actuels, les interconnecte et les étend. Le « contrat de responsabilité parentale » renforce la pénalisation des familles en difficulté. Une milice policière baptisée « réserve civile » est créée... ».

Signataires : des représentants du lycée Roosevelt (personnels, parents d'élèves, élus CA), SNES, SNESUP, FSU, CGT, Solidaires, SGEN CFDT, CFDT Interco, UNEF, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseignement Marne... et de nombreux rémois ayant rejoint le comité de soutien, afin que les jeunes mineurs ne soient pas condamnés, que les 4 majeurs ressortent innocents de leur appel, sans casier judiciaire qui leur ferme les portes de nombreux emplois.